



CONCERTATION REGIONALE SUR LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

Nouakchott, Mauritanie, 01603, avril 2015

Avis conjoint sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

La production céréalière 2014-2015, révisée en mars 2015, pour le Sahel et l'Afrique de l'Ouest se chiffre à **61 612 000 tonnes**. Elle est supérieure de **7%** à celle de l'année dernière et en hausse de **10%** par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années. Le maïs occupe la première place avec une production estimée à 20 385 000 tonnes, suivie du riz (17 325 000 tonnes), du sorgho (13 664 000 tonnes) et du mil (**9 183 000 tonnes**). A l'exception du mil qui accuse une baisse de **12%**, les principales spéculations enregistrent une augmentation comparativement à la moyenne des cinq (5) dernières années (3% pour le sorgho, 15% pour le maïs et 25 % pour le riz).

Au Sahel, la production céréalière est d'environ **21 027 000 tonnes**. Cette production est en hausse de **7,3%** et 7,4% par rapport respectivement à l'année dernière et à la moyenne des cinq (5) dernières années. Toutefois, par rapport à l'année dernière et à la moyenne des 5 dernières années, des baisses de production sont enregistrées respectivement au Sénégal (-2% et -16%), en Gambie (-23% et -16%), en Guinée Bissau (-38% et -33%) et au Cap Vert (-82% et -83%).

Dans les pays du golfe de Guinée, la production céréalière est estimée à **40.589.000 tonnes**, soit une hausse de **6,8%** par rapport à l'année dernière et de **12%** par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années.

Les autres productions, à savoir les tubercules, l'arachide et le niébé sont également en hausse dans la région respectivement de 18, 15 et 4% comparativement à la moyenne des cinq dernières années.

Sur le plan pastoral, la disponibilité des pâturages et des points d'eau est moyenne. Cependant, la situation alimentaire du cheptel est actuellement difficile en raison de la faible disponibilité en pâturage et en eau dans la zone sahélienne du Tchad, dans le Sud-Est de la Mauritanie et dans le Centre et le Nord du Sénégal et par endroits au Niger et au Mali. La transhumance est perturbée autour du lac Tchad et au Nord du Mali, du fait de l'effet combiné du déficit fourrager et de l'insécurité civile. Des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont perceptibles dans certaines zones d'accueil du Nord du Togo et du Bénin.

Le fonctionnement des marchés est satisfaisant avec un bon niveau d'approvisionnement en céréales. Les prix des principales denrées alimentaires sont stables dans l'ensemble avec une tendance à la baisse par rapport à l'année dernière et la moyenne des cinq (5) dernières années. Les baisses les plus importantes sont observées dans le bassin commercial Est. Cependant, des hausses de prix de plus de 30% par rapport à la moyenne quinquennale, sont enregistrées dans le bassin du Lac Tchad et sur certains marchés en Mauritanie. Dans les pays affectés par la maladie à virus Ebola, les prix des céréales sont également stables excepté en Sierra Leone où des hausses de prix sont toujours observées, suite aux perturbations de la production et de la commercialisation. Au niveau des produits de rente, les prix sont stables pour l'arachide au Sénégal et en baisse pour le niébé au Niger et au Burkina Faso.

Les prix du bétail sont globalement en hausse par rapport à l'année dernière et à la moyenne quinquennale. Toutefois, des baisses de prix sont enregistrées au Cap Vert, en Mauritanie, dans le Sahel Tchadien et dans la zone du Lac Tchad à cause des conditions pastorales difficiles et de la baisse de la demande suite à l'insécurité qui sévit au Nord-Est du Nigeria et en Libye.

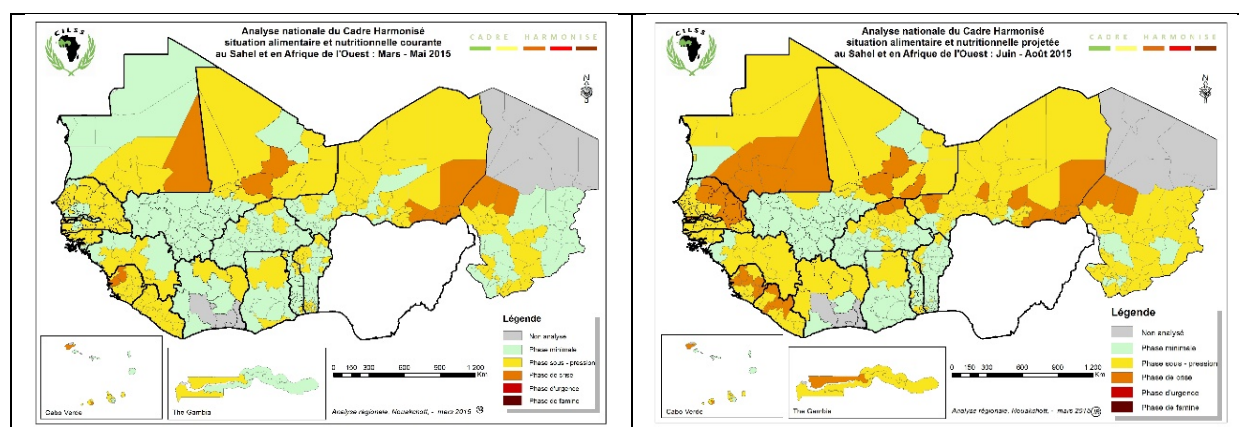
En perspectives, avec le bon niveau des flux transfrontaliers soutenus par de bons différentiels de prix et la réouverture des frontières des pays affectés par l'épidémie à virus Ebola, les marchés seront bien approvisionnés jusqu'à la période de soudure et les prix des principales denrées resteront proches de leur niveau moyen. Mais dans les zones de conflits et dans les zones pastorales les prix resteront élevés pour atteindre des pics pendant la période de soudure (juin-août).

En raison d'un manque de données à jour disponibles, la situation nutritionnelle n'a pas pu être évalué dans l'ensemble de la région. Toutefois, en période de soudure en se basant sur les données historiques, les prévalences pourraient dépasser le seuil d'alerte de 10% dans beaucoup de pays notamment du Sahel et même aller au-dessus du seuil d'urgence de 15% dans certaines zones.

L'analyse du Cadre Harmonisé fait ressortir une insécurité alimentaire minimale dans plusieurs zones de la région. Toutefois, entre mars et mai 2015, 17 zones du Cap-Vert, de Guinée Bissau, de Mauritanie, du Mali, du Niger, de Sierra Leone et du Tchad sont signalées en crise. Cette situation de crise toucherait 48 zones du Burkina Faso, au Cap Vert, le Mali, la Mauritanie, Niger, le Sénégal, au Tchad, en Sierra Leone et au Libéria pendant la soudure (juin-août 2015). Au total, 4 749 000 personnes sont identifiées en situation de crise et d'urgence dans tous les pays entre mars et mai

2015. Pendant la soudure, ce nombre passerait à 7 364 000 personnes. La tension sécuritaire dans le bassin du Lac Tchad, au Nord du Mali à l'origine de mouvements de populations réfugiées, déplacées internes ou retournées dans leurs pays, la faible production fourragère dans la bande sahélienne, la hausse des prix et la dégradation du pouvoir d'achat des ménages pauvres et très pauvres, expliquent la dégradation probable de la situation alimentaire et nutritionnelle au cours de la période de soudure allant de juin à août 2015. Ces populations auront besoin d'une assistance alimentaire adaptée et immédiate ainsi qu'un appui en nutrition-santé et d'une protection des moyens d'existence. A cela s'ajoutent les populations réfugiées maliennes, nigérianes, centrafricaines, soudanaises, ainsi que les déplacés internes au Mali, au Niger et au Nigéria.

Par ailleurs, 23 052 000 personnes sont actuellement identifiées en phase 2- sous-pression de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces populations seront en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires mais auront de grandes difficultés pour préserver leurs moyens de production ou assurer d'autres dépenses essentielles comme la santé. Leur nombre atteindrait 26 615 000 personnes en période de soudure (juin-août 2015). Cette forme d'insécurité alimentaire sous-pression est liée aux effets combinés de plusieurs facteurs dont notamment, les mauvaises récoltes localisées, l'insécurité civile, le faible pouvoir d'achat des ménages. Ces populations peuvent basculer à tout moment en situation de crise alimentaire et nutritionnelle. Le renforcement de leur capacité de résilience est essentiel pour protéger leurs moyens d'existence.



Compte tenu de tout ce qui précède, il est important pour :

Les pays et leurs partenaires de :

- Répondre immédiatement aux besoins des populations en situation de crise et d'urgence notamment dans les domaines de l'assistance alimentaire, de la surveillance et du traitement de la malnutrition aiguë et de renforcement des moyens d'existence, à travers la mobilisation de financements et la mise en œuvre de plans nationaux de réponse ;
- Protéger et renforcer les moyens d'existence en soutenant les activités productives en amont du démarrage de la campagne agropastorale 2015/2016 ;
- Faciliter l'accès aux aliments du bétail et aux services vétérinaires de base dans les zones d'insécurité civile ou de faible production de pâturages, notamment dans le bassin du Lac Tchad, au Cap-Vert, à l'Est du Niger, au Nord Mali, en Mauritanie, au Sénégal, dans le Sahel burkinabè et au Nord-Est du Nigéria ;
- Renforcer la surveillance, la prévention et la prise en charge de la malnutrition aiguë et l'accès aux soins de santé en particulier dans toutes les zones où la malnutrition aiguë globale dépasse le seuil d'alerte de 10% ;
- Répondre aux besoins spécifiques des réfugiés, des déplacés et des communautés d'accueil notamment à l'Est de la Mauritanie, au Nord du Mali, à l'Est et l'Ouest du Niger, dans le Nord-Est du Nigéria, à l'Est et le Sud du Tchad et dans le Sahel burkinabè ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes structurels de réhabilitation et de (re) constitution de la résilience en faveur des pays les plus affectés par Ebola ;
- Renforcer les systèmes d'information nationaux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les dispositifs régionaux d'information :

- Mettre en place un mécanisme de suivi des recommandations issues du Cadre Harmonisé, et du PREGEC ;
- Continuer à suivre et à évaluer l'impact de la maladie à virus Ebola dans les pays affectés ;
- Encourager et accompagner les pays dans la mise en place des cellules nationales d'analyse ;
- Renforcer les capacités des pays dans la collecte et le traitement des données de base et dans la maîtrise des outils d'analyse : bilan alimentaire et cadre Harmonisé.

Nouakchott, le 03 avril 2015
Les participants